

Le 20 mars 2025

Communiqué de presse

Élevage plein air de volailles : un retour à la normale teinté d'inquiétudes

A partir d'aujourd'hui, le niveau de risque relatif à l'influenza aviaire passe « d'élevé » à « modéré ». Ce changement de niveau de risque intervient cette fois-ci avec une souplesse pour les canards en zone dense et en zone humide, sur la base d'une analyse de risque. C'est une victoire des revendications de nos deux syndicats qui l'ont toujours demandé.

Néanmoins, cette annonce ne pourra pas faire oublier la baisse drastique du financement public de la vaccination obligatoire des canards contre l'influenza aviaire, annoncée il y a quelques jours.

Pour les élevages qui ont subi plusieurs années de crise de grippe aviaire, de difficultés d'approvisionnement en canetons et surtout de claustration forcée, le respect de la vaccination obligatoire – déjà logistiquement très lourd - risque désormais de devenir économiquement impossible. Ce désengagement de l'Etat pourrait aussi être contre-productif si certain-nes éleveur-euses, souhaitant vacciner, se voient tenté-es de ne plus le faire ni de dépister leurs animaux de façon rigoureuse.

La Confédération paysanne et le Modéf appellent la Ministre à :

- Revenir sur sa décision incompréhensible de baisser le financement public de la vaccination contre l'influenza aviaire.
- Ne baisser sous un aucun prétexte le financement public de la surveillance post-vaccination : cette surveillance étant obligatoire pour chaque lot, les élevages familiaux autarciques multi-bandes feraient face à une impasse économique insurmontable. De nombreux élevages indépendants sont déjà pourvoyeurs d'économies puisqu'ils réalisent eux-mêmes la vaccination, sans prise en charge de leur temps de travail.
- Mettre fin à la claustration systématique des volailles en automne et en hiver : l'immense majorité de cas de grippe aviaire intervenant dans les élevages confinés, cette mesure vise uniquement à faire porter à l'élevage plein air les dégâts causés par les productions animales industrielles.

Contacts presse :

Laurence Marandola, porte-parole nationale de la Confédération paysanne :

Sylvie Colas, porte-parole de la Confédération paysanne du Gers : 06 70 31 90 71

Julien Mora, porte-parole national du Modéf pour la filière avicole : 06 47 99 60 94